



# MISE EN CONCURRENCE POUR L'OCTROI D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN EMPLACEMENT DE FOODTRUCK DANS LE CAMPING DE LA POINTE

## **1. Identification de l'organisme :**

Commune de Noirmoutier-en-l'île  
BP 713 - Hôtel de Ville  
85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

## **2. Nature et objet de la consultation :**

La commune de Noirmoutier-en-l'île met à disposition sur le domaine public un emplacement de 35 m<sup>2</sup> pour un food-truck avec possibilité de branchement électrique (20 ampères) :

- Lieu : Emplacement devant la salle du Camping de la Pointe à l'Herbaudière
- Activité : Vente à emporter (produits locaux)
- Période : du 15 avril au 30 septembre 2024
- Redevance : 2.545 €

Le véhicule aménagé devra être enlevé pendant ses périodes d'inactivité.

Il est possible d'installer 3 tables pour proposer la consommation sur place.

Il est à noter que toute vente d'alcool de -18° (cidre, vin ou bière) avec consommation sur place ou à emporter nécessite une Petite Licence Restauration ainsi qu'une Petite Licence à Emporter à demander auprès de la mairie du siège de la société.

## **3. Procédure :**

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre **avant le 31 mars 2024, 12h** à :

Monsieur le Maire  
BP 713 – Hôtel de Ville  
85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE

Ou par mail à l'adresse suivante : [e.morillon@ville-noirmoutier.fr](mailto:e.morillon@ville-noirmoutier.fr)

Cette offre sera à minima composée de :

- une lettre de motivation détaillant l'activité et les produits proposés,
- des photos du véhicule aménagé
- un extrait K-Bis

Les propositions des candidats seront appréciées en fonction des critères suivants :

- Qualité des produits proposés
- Qualité esthétique de l'équipement
- Projet éco-responsable

## **4. Contact :**

Pour tout renseignement, Madame Estelle MORILLON, se tient à votre disposition à l'adresse mail suivante : [e.morillon@ville-noirmoutier.fr](mailto:e.morillon@ville-noirmoutier.fr)